

LE CANDIDAT

Paris, le 14 FEV. 2007

Lettre à Mesdames et Messieurs les membres de la Conférence des Présidents des Universités

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Il y a quelque temps, vous avez adressé une lettre ouverte aux candidats à l'élection présidentielle pour leur faire part d'un certain nombre de préoccupations et de questions sur l'avenir des universités françaises. J'en ai pris connaissance avec d'autant plus d'attention que je partage pleinement votre constat sur l'urgence de remédier aux insuffisances de notre système universitaire et sur l'importance capitale de l'enjeu pour notre pays.

La première mission de l'enseignement supérieur est de participer à l'élévation du niveau général des connaissances et des qualifications, en conduisant une part croissante de notre jeunesse aux diplômes et à l'emploi qualifié. Au delà de sa contribution à l'épanouissement intellectuel et à l'insertion professionnelle des jeunes Français, l'enseignement supérieur apparaît de plus en plus comme le ressort principal des capacités d'innovation et de la compétitivité de notre pays dans une économie mondialisée. Aujourd'hui, faute d'une organisation et de moyens adaptés, il n'est pas à la hauteur de cette double ambition. Parmi les pays développés, nous scolarisons peu de jeunes dans l'enseignement supérieur et nous les menons moins qu'ailleurs au diplôme et à l'emploi. Quant à nos performances en matière de recherche et d'innovation, les classements internationaux révèlent une érosion régulière depuis plusieurs années.

L'université, qui devrait être la pièce maîtresse de notre effort d'enseignement supérieur et de recherche, en est devenue le point faible. A l'heure des défis posés par la société de la connaissance et la compétition mondiale des savoirs, cette situation ne peut pas et ne doit pas perdurer, sauf à compromettre gravement la place qui sera la nôtre dans le monde de demain.

J'entends dès lors mettre notre système d'enseignement supérieur et de recherche en situation de rivaliser à armes égales avec le reste du monde. Cela exige davantage de moyens mais aussi davantage de réformes. Des moyens sans réforme seraient aussi stériles que des réformes sans moyens. C'est pour moi une priorité absolue qui doit bénéficier en premier lieu aux universités. Elles doivent redevenir les meilleures d'Europe en s'affirmant à nouveau comme des lieux dédiés à la promotion de l'excellence.

Modèle unique ou formats adaptés pour nos universités dans un enseignement supérieur rénové ?

Le rang des universités françaises dans les classements internationaux (en premier lieu, celui de l'université Jiao Tong de Shanghai), distancées non seulement par les meilleurs établissements américains, mais aussi britanniques, japonais, allemands, canadiens ou suisses, traduit les faiblesses structurelles de notre système d'enseignement supérieur.

Les universités n'ont notamment pas la place qui devrait leur être reconnue dans notre politique de recherche. Dans la plupart des autres pays industrialisés, ce sont pourtant autour d'elles que s'articulent la recherche et l'économie de l'innovation.

Je ferai à nouveau des universités la clé de voûte du système d'enseignement supérieur et de recherche. Elles seront placées au centre de l'effort d'innovation et leurs campus agiront enfin comme des catalyseurs puissants de la rencontre et de la circulation des hommes et des idées, partant de la production et de la diffusion des savoirs les plus avancés dans la société.

Les unités de recherche seront pleinement intégrées dans les établissements universitaires les plus performants, qui ont vocation à devenir les principaux opérateurs de la recherche en France (les grands organismes de recherche se recentrant progressivement sur leur fonctions d'agences de moyens et de façon subsidiaire sur leur réseau de laboratoires propres). Ce sont autour d'eux, mais aussi des grandes écoles, que devront se constituer les campus de recherche de niveau mondial qui nous font aujourd'hui défaut. Ils s'accompagneront de l'instauration de zones franches visant à simplifier et à stimuler la création d'entreprises et de richesses par les étudiants et les chercheurs.

Cette transformation d'ensemble du système d'enseignement supérieur aura pour effet de revaloriser la formation par la recherche, tout en rééquilibrant les relations et la répartition des moyens entre les universités, les grandes écoles et les organismes de recherche.

Comment doivent être gouvernées nos universités ?

Les universités françaises souffrent d'un déficit de gouvernance et de pilotage. Leurs conseils d'administrations sont pléthoriques. Leurs présidents ont des pouvoirs faibles, un mandat limité et un cadre de gestion trop restrictif. Ces contraintes les marginalisent au sein de l'enseignement supérieur, en France comme à l'étranger. Elles les empêchent de bâtir et de mettre en œuvre dans la durée de véritables stratégies d'établissement

J'engagerai donc dès après mon élection la rénovation de la gouvernance de nos universités. Le conseil d'administration sera resserré (20 membres au maximum, plus le président) et plus largement ouvert sur le monde extérieur, avec notamment

un quart de personnalités extérieures cooptées dans le monde scientifique et économique. Le président sera élu par le conseil d'administration pour un mandat de 4 ans renouvelable et ses prérogatives sur l'ensemble des composantes et des moyens de l'université seront renforcées.

Le renforcement de la gouvernance des universités permettra en retour aux universités d'expérimenter un réel statut d'autonomie.

Je ferai adopter un statut d'autonomie réelle pour les universités volontaires. Celles-ci disposeront dans leur budget de l'intégralité des moyens auxquels elles font appel, l'ensemble des personnels et du patrimoine immobilier en particulier. Elles seront libres de recruter leurs enseignants et leurs chercheurs, de moduler les rémunérations et les charges d'enseignement pour mieux prendre en compte le mérite, les goûts et les talents, libres de disposer de leur patrimoine immobilier, de diversifier leurs financements en développant des partenariats avec les acteurs économiques et les collectivités locales, libres de se doter d'une politique de recherche, de se rapprocher d'autres universités ou organismes d'enseignement supérieur, libres d'envisager des projets communs avec leurs homologues européennes.

Egalité des chances, comment rendre le meilleur service possible à l'étudiant ?

L'enseignement supérieur ne garantit plus une réelle égalité des chances pour les étudiants. Le taux d'échec en premier cycle universitaire est particulièrement élevé, proche des 50%. 90 000 jeunes quittent chaque année l'enseignement supérieur sans y obtenir de diplôme. Leur taux de chômage se situe autour de 19% au bout de trois ans de vie active.

Dans le prolongement du rapport de la commission Université Emploi, je souhaite adapter les flux d'entrée dans chaque filière en fonction de la réalité des débouchés, tout en préservant un principe fondamental : chaque bachelier doit pouvoir postuler dans l'université de son choix et avoir une place à l'université.

Je souhaite même que le nombre de jeunes qui suivent des études supérieures augmente sensiblement dans les années à venir. Mais il doit s'agir de places où les chances de réussite et d'accès à l'emploi sont réelles.

Pour cela, l'orientation sélective à l'entrée dans les formations supérieures et les universités ne doit plus être une question taboue. D'abord parce que la sélection existe déjà dans notre système, y compris à l'université où elle s'effectue dans des conditions opaques et brutales, qui sont à l'origine d'un gâchis humain inadmissible. Parce qu'ensuite, elle se pratique sans drame chez la quasi-totalité de nos partenaires européens qui affichent des taux de réussite et d'insertion professionnelle souvent plus enviables.

Pour cela, je créerai un service public de l'orientation plus personnalisé et mieux connecté avec le monde du travail.

Il est indispensable d'évaluer et de rendre publique la réalité des débouchés pour chaque filière et université. Les établissements d'enseignement supérieur notifieront individuellement et à l'avance aux futurs étudiants leurs chances de réussite dans la filière à laquelle ils postulent, sur la base de leur parcours dans l'enseignement secondaire et de leurs résultats en contrôle continu (les demandes d'inscription des lycéens seront effectuées dès l'hiver précédant le baccalauréat). L'Etat validera ces

évaluations et contribuera à les porter à la connaissance du public afin de permettre des choix d'orientation en toute connaissance de cause. Les étudiants et leur famille auront ainsi toutes les informations utiles sur les débouchés effectifs des formations proposées et sur les conditions réelles d'accès à l'emploi de leurs diplômés. Nous favoriserons dans le même temps les dispositifs de soutien, et au besoin de réorientation des étudiants au cours de la première année, afin de leur éviter de perdre trop de temps s'il apparaît que la formation choisie en première intention ne correspond pas à leurs motivations ou à leurs aptitudes.

Nous devons également mieux réguler le financement des filières sans débouché. L'attribution des dotations de l'Etat tiendra compte, dans la limite d'un certain nombre de places, des conditions de réussite et d'insertion professionnelle des étudiants. Libres aux universités de prendre plus d'étudiants que les effectifs financés par la collectivité, mais elles devront alors assurer leur prise en charge par leurs propres moyens. A l'inverse, les filières qui offrent débouchés et emplois seront encouragées. Nous doublerons par exemple le nombre de place dans les IUT et les licences professionnelles.

Enfin, nous engagerons une démarche très volontariste d'amélioration de la vie étudiante pour redonner corps à l'égalité réelle des chances et pour renforcer l'attractivité de nos sites universitaires. Un plan ambitieux de construction de logements "étudiants" sera lancé dans les principales agglomérations, tandis qu'un effort significatif sera consenti en faveur de l'aménagement de campus dignes de ce nom, où il sera agréable pour les étudiants, mais aussi pour les enseignants et les chercheurs, de vivre et de travailler.

Ces campus permettront de créer plus d'emplois réservés aux étudiants pour les aider à financer leurs études sans compromettre leurs chances de réussite, tout en contribuant à l'amélioration de la qualité des services rendus (bibliothèques ouvertes sept jours sur sept, laboratoires et équipements de recherche mieux mobilisés, activités sportives plus nombreuses et plus accessibles, capacités démultipliées de recherche de partenariat avec le monde économique...). L'offre de bourses sera développée, les procédures d'obtention simplifiées (mise en place d'un dossier unique et dématérialisé suivant l'étudiant tout au long de son parcours dans l'enseignement supérieur) et les conditions d'attribution renouvées pour prendre davantage en compte l'assiduité et les mérites. Dans le but de faciliter l'accès de tous les étudiants au crédit, des formules de prêts à taux zéro garantis par l'Etat et remboursables après l'entrée dans la vie active seront mises en place. En contrepartie du transfert aux départements de la gestion des lycées, qui favorisera une gestion plus cohérente des moyens de l'enseignement secondaire, les régions seront appelées à monter en puissance dans l'amélioration de la vie étudiante.

Tout comme l'orientation sélective, qui au lieu d'être subie doit être organisée dans un souci de transparence et de justice, la question de la modulation des droits d'inscription ne me paraît pas illégitime par principe. L'enjeu est d'ailleurs moins de procurer aux universités des ressources nouvelles dans des proportions importantes (dans les pays où les droits d'inscription sont élevés, il ne représentent en général que 10% du budget des universités) que de rendre le système plus équitable. Est-il normal en effet que les droits d'inscription soient identiques pour les étudiants de familles aisées et pour ceux issus de milieux modestes ?

Des frais d'inscription quasi-nuls pour les familles modestes avec des dispositifs de soutien renforcé pour les étudiants qui en sont issus, compensés par une hausse des droits pour les familles les plus aisées, voilà une piste à laquelle on pourrait réfléchir.

Quels moyens allouer à nos universités et comment ?

Aujourd'hui, c'est un fait, la France n'investit pas assez dans l'enseignement supérieur. Elle dépense en moyenne 10 704 euros par an et par étudiant, soit environ 40% de ce que dépensent la Suisse ou les Etats-Unis pour leurs propres étudiants. Ce sous-investissement affecte principalement l'université qui reste le parent pauvre du système, à telle enseigne que la dépense par étudiant à l'université est inférieure à la dépense par élève des collèges et des lycées. C'est indigne d'un pays comme la France, qui ne peut prétendre entrer de plain-pied dans la société de la connaissance sans corriger cette anomalie.

Donner aux universités françaises les moyens de redevenir les meilleures en Europe et de maximiser les chances de réussite de leurs étudiants nécessite un financement sensiblement accru et diversifié.

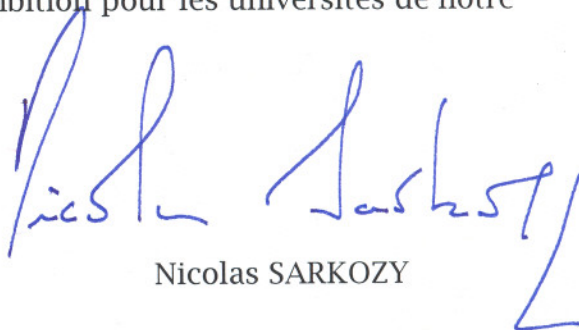
C'est indispensable pour leur permettre de faire face à des dépenses essentielles (des enseignants et des chercheurs mieux rémunérés, un encadrement renforcé pour réduire l'échec, des locaux réhabilités, de nouveaux équipements de recherche).

Je prends donc l'engagement d'accroître d'ici à 2012 de 50% les dépenses publiques consacrées à l'enseignement supérieur, soit un effort cumulé de 15 milliards d'euros sur les cinq prochaines années. Ces moyens nouveaux se conjugueront à la relance de l'effort de recherche, dont les universités ne manqueront pas de bénéficier à raison de leur surcroît d'implication dans la politique scientifique de la nation.

Parallèlement, j'encouragerai une mobilisation plus importante du financement privé : il ne représente actuellement en France que 0,2% du PIB, une proportion particulièrement faible par rapport à la plupart des autres pays développés. Son augmentation passera notamment par le développement du mécénat privé (appuyé sur des incitations fiscales), une plus grande offre universitaire en matière de formation continue et un recours accru aux partenariats avec les entreprises pour financer certains travaux de recherche et formations spécifiques (chaires d'entreprise par exemple).

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance concernant les lignes directrices de mon projet pour l'enseignement supérieur et pour les universités en particulier. Ils sont de nature à répondre clairement et précisément, je crois, aux préoccupations et aux interrogations exprimées par la Conférence des Présidents d'Université. Parce que je veux le meilleur pour mon pays, soyez persuadé que je veux aussi le meilleur pour les universités françaises, pour ses étudiants, pour ses enseignants et pour ses chercheurs,

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Présidents, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs et de ma très grande ambition pour les universités de notre pays.



Nicolas SARKOZY